



Conseil de Communauté

Délibération n°372023

Jeudi 30 mars 2023 – 18h00

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Georges Frêche à Villetelle, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALK, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mmes Joëlle RUIVO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Stéphane DALLE représenté par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Sylvie THOMAS, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Michel CRECHET représenté par Michel GALK, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO, M. Christophe CALVET représenté par Jérôme BOISSON et Mme Martine DUBAYLE-CALBANO représentée par Pierre SOUJOL.

Absents excusés : M. Pascal CHABERT et Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOISSON.

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Remplacement d'un membre

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux articles L1414-2 et L 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes est composée du Président du conseil de communauté, Président de la commission ou de son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération n°85-2020 en date du 28 juillet 2020, le conseil de communauté a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres.

Les membres suivants ont été élus :

Membres titulaires :

Monsieur Hervé DIEULEFES
Monsieur David COULOMB
Monsieur Fabrice FENOY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Madame Danielle RAZIGADE

Membres suppléants :

Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur Jérôme BOISSON
Monsieur Michel CRECHET
Monsieur Christophe CALVET
Monsieur Cyril BARBATO

Par ailleurs, il est précisé que par arrêté n°25-2020 en date du 7 septembre 2020, le Président a délégué, sous sa surveillance et sa responsabilité, la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Monsieur Jean-Pierre BERTHET.

Suite au décès de Monsieur Hervé DIEULEFES, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et Maire de la commune de Saint-Just, un siège de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres est devenu vacant.

Conformément aux dispositions réglementaires et en application du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de pourvoir au siège vacant de la Commission d'Appel d'Offres selon les modalités suivantes :

- Le remplacement du membre titulaire de la commission d'appel d'offres est assuré par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le titulaire élu de ladite liste.
- Le remplacement du membre suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu.

Le conseil, à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

PREND ACTE de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Pays de Lunel :

Membres titulaires :

Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur David COULOMB
Monsieur Fabrice FENOY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Madame Danielle RAZIGADE

Membres suppléants :

Madame Martine DUBAYLE CALBANO
Monsieur Jérôme BOISSON
Monsieur Michel CRECHET
Monsieur Christophe CALVET
Monsieur Cyril BARBATO

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/04/23
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr